

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1517

19 juin 2008

SOMMAIRE

Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l.	72815	Jondoe Sàrl	72815
Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l.	72815	Julienne Sàrl	72810
Aiggre Dutch Holding II S.à r.l.	72816	Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l.	72809
AIGGRE Sporta S.à r.l.	72803	Magic Design S.à r.l.	72811
Anmaver S.A.	72771	Medical Property Holdings S.à r.l.	72814
Argomar Oil Group Holding S.A.	72780	MGM 1 S.à r.l.	72812
Babcock & Brown France Development S. à r.l.	72814	Modigest Holding S.A.	72809
Baigre S.à r.l.	72811	Modigest S.A.	72809
Catalyst Recovery Europe S.A.	72814	Montpensier International S.A.	72816
Catalyst Recovery Europe S.A.	72796	N1 Products S.A.	72781
Charitable Luxembourg Five S.à r.l.	72787	Natixis Global Associates	72796
Citadel Financial Products S.à r.l.	72814	Nelfaig S.à r.l.	72816
Citadel Global Financial Products S.à r.l.	72815	Nexten S.A.	72771
Citadel TW Trading S.à r.l.	72811	Octave Investissement S.A.	72771
Comodot	72781	Omni Investment Group S.à r.l.	72813
Conseils Comptabilité Fiscalité S.A.	72812	Opus LP Holdings Sàrl	72809
DAJS S.A.	72782	PSPEUR	72770
Eliolux S.A.	72812	Schönbrunn S.à r.l.	72795
EXESS Participations Sàrl	72814	SGBT European Major Investments S.A.	72770
FFTW Funds Selection	72795	Société Immobilière Buckingham S.A. ...	72782
Fili	72781	SPCP Luxembourg S.à r.l.	72813
First State Investments GIP Management S.à r.l.	72808	Sprint Cars and More S.à r.l.	72809
Fusion S.A.	72812	Stadtpark 1.2 S.C.S.	72794
GH Holdings (LUXEMBOURG) S. à r.l. ..	72814	Stadtpark 1.3 S.C.S.	72795
HBI Nissanstrasse S.à r.l.	72812	Stadtpark 1.7 S.C.S.	72810
Headland Finance S.à r.l.	72813	Stadtpark 2.6 S.C.S.	72810
Ilona Investments S.A.	72812	Stadtpark 2.7 S.C.S.	72803
Industry Services International	72811	Traditional Fine Engraving S.A.	72770
Jaromar	72803	W.A. S.à r.l.	72782

SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.764.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 17 mars 2008

Résolution unique

Le Conseil d'Administration de la Société décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 17 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS SA

Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Administrateur / -

Référence de publication: 2008069879/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.797.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 mai 2008

L'Assemblée Générale décide:

de transférer le siège social de la société du 11b, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signatures

Gérant A / Gérants B

Référence de publication: 2008069882/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Traditional Fine Engraving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.897.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2007

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A., World Management Assistance, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.434 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2009.

Livange, le 19 septembre 2007.

Maître FELTEN Bernard / Madame Cécile FLOHIMONT / Monsieur Norbert MEISCH

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008070110/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 07 mai 2008

Résolution unique

Le conseil d'administration de la Société constate et accepte la démission avec effet immédiat de M. Régis Meister et décide, en conformité avec l'article 7 des statuts, de nommer M. Anthony Braesch ayant pour adresse professionnelle: 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 08.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Yves CACCLIN / Anthony BRAESCH

Référence de publication: 2008069867/45/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Anmaver S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.873.

—
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 16 octobre 2003 entre:

Société domiciliée:

ANMAVER S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 36.873

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 7 mars 2008.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069886/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Nexten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon.

R.C.S. Luxembourg B 138.907.

—
STATUTS

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Kristjón Grétarsson, private employee, born on 18 April 1968 in Reykjavík, Iceland, of Icelandic nationality, with address at L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon,

here represented by Mr. Alain Donvil, private employee, with professional address at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

by virtue of a proxy given on May 19, 2008.

2) Mrs Françoise Gravé, private employee, born on 9 August 1968 in Arlon, Belgium, with professional address at L-9647 Doncols, 35, Bohay,

here represented by Mr. Alain Donvil, private employee, with professional address at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

by virtue of a proxy given on May 19, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability company will exist under the name of "NEXTEN S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the company shall be wholesale including sale, purchase, import and export of clothing, shoes, accessories and other fashion-related products. The company may further organise events and expositions in the sector covering clothing and fashion, open points of sale or in general carry out any operations or transactions which are or may be conducive to the above.

The Company's object is also, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares without par value fully paid-in.

The authorized capital is fixed at three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares without par value.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated May 22, 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the board of directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, the directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the managing-director, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom special power has been granted by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twelfth day in the month of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
Mr Kristjón Grétarsson, prenamed	29,450.-	2,945	29,450
Mrs Françoise Gravé, prenamed	1,550.-	155	1,550.-
Total	31,000.-	3,100	31,000.-

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand four hundred (2,400.-) Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors of the company is fixed at three (3) and the number of statutory auditors of the company at one (1).

The following are appointed directors:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period six years ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2013:

- Mr Kristjón Grétarsson, prenamed
- Mrs Jonina Thorarinsdottir, born on 24 December 1967 in Reykjavík, Iceland, of Icelandic nationality, with address at L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon.
- Mrs Françoise Gravé, prenamed

2. Resolved to elect the following as Managing-Director for a period six years ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2013:

- Mr Kristjón Grétarsson, private employee, prenamed

3. Resolved to elect ATS Consulting Sàrl, having its registered office at 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort RCS Luxembourg B number 117219 , as statutory auditor for a period six years ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2013.

4. The registered office shall be at L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, preceded by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Kristjón Grétarsson, employé privé, né le 18 avril 1968 à Reykjavík, Islande, de nationalité islandaise, avec adresse professionnelle à L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon,

ici représenté par Monsieur Alain Donvil, employé privé, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2008.

2) Madame Françoise Gravé, employée privée, née le 9 août 1968 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle à L-9647 Doncols, 35, Bohay,

ici représentée par Monsieur Alain Donvil, employé privé, avec adresse professionnelle au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort,

en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société anonyme adopte la dénomination "NEXTEN S.A."

Art. 2. Siégé social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet principal, le commerce en gros par l'achat, la vente, l'import et l'export d'articles d'habillements, chaussures, maroquinerie, d'articles et produits liés au domaine de la mode et ouvrir des boutiques tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également organiser des manifestations dans le secteur de la mode, des foires, monter des stands et avoir toutes activités pouvant se rapporter directement ou indirectement l'objet social de la société ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en

vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un mandat spécial aura été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 12 du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Montant libéré (EUR)
Monsieur Kristjón Grétarsson, préqualifié	29.450.-	2.945	29.450
Madame Françoise Gravé, préqualifiée	1.550.-	155	1.550.-
Total	31.000.-	3,100	31.000.-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ deux mille quatre cent (2.400,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs de la société est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes de la société à un (1).

Sont nommés administrateurs:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Les personnes suivantes sont élues au poste d'administrateur pour une période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant à approuver les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Kristjón Grétarsson, préqualifié

- Madame Jonina Thorarinsdottir, née le 24 décembre 1967 à Reykjavík, Islande, de nationalité islandaise, avec adresse professionnelle à L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon.

- Madame Françoise Gravé, préqualifiée.

2. Est élu au poste d'administrateur-délégué pour une période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant à approuver les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Kristjón Grétarsson, employé privé, préqualifié

3. ATS Consulting Sàrl, avec siège social au 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort RCS Luxembourg B numéro 117219, est élue au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant à approuver les comptes au 31 décembre 2013.

4. Le siège social est établi à L-1335 Luxembourg, 31, rue Jean Gaspard de Cicignon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, précédé d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Donvil et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 mai 2008, LAC/2008/21131. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071161/5770/479.

(080079894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.534.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 avril 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070159/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 18 décembre 2007

Sixième Résolution

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social de la Société au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Roger Greden

Administrateur

Référence de publication: 2008069888/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Comodot, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.365.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg le 21 décembre 2007

Sixième Résolution

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social de la Société au 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Roger Greden

Gérant

Référence de publication: 2008069889/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

N1 Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.850.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 28 avril 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070157/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.162.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 avril 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070160/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.470.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071357/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07770. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

DAJS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.915.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

NUMBERS BUSINESS S.A., ayant son siège social à Via Espana, 122, Bank Boston Building, 8th Floor, Panama, N0 597909,

Ici représentée par Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "DAJS S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la gestion, le conseil et le management ainsi que la détention immobilière en général.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé

Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-

verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 32,26% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 10.000 (dix mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000.-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Madame Stéphanie GUILLOUX, administrateur, née à La Celle Saint Cloud, France, le 6 juin 1970, demeurant à L-2155 Luxembourg, 142, rue Mühlenweg.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 58.166.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20633. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071157/242/272.

(080079979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Charitable Luxembourg Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.924.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Charitable Luxembourg One S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

here represented by Annick Braquet, private employee, professionally residing at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There hereby exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "Charitable Luxembourg Five S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. With respect to the target entities, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view:

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;
- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;
- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board. The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agents responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV - General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with the number of shares he owns.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter V - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements. Each year, the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders or the board of managers shall, subject to the applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII - Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter VIII - Governing law

Art. 20. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The one hundred (100) shares representing the total subscribed share capital have been subscribed by Charitable Luxembourg One S.à r.l., prenamed.

All these shares have been fully paid-up by contribution in cash of a total amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-) so that the total sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

By way of derogation to article 13 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31st December, 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers:

Mr. Alain HEINZ Companies Director, born on May 17th, 1968 at Forbach (France), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Mrs. Géraldine SCHMIT, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

for an unlimited period of time

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Charitable Luxembourg One S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Charitable Luxembourg Five S.à r.l." qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la gestion et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit et la gestion de telles participations. La société pourra, plus spécifiquement, acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange, ou de toutes autres manières, des titres, des actions, ou autres titres de participation, des obligations, de bons, certificats de dépôt et autres instruments de créance et de façon plus générale, tous titres ou instruments financiers émis par un organisme privé ou public quelconque. Elle pourra participer à la mise en place, au développement, à la gestion et au contrôle de sociétés et entreprises de toute nature. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. En ce qui concerne les entités susmentionnées, la Société négociera généralement les termes de son investissement en vue de:

- soit y prendre une participation majoritaire ou négocier des protections adéquates en cas de participation minoritaire, afin d'être en mesure d'influencer la gestion/direction des décisions d'investissement de ces entités. La protection en question devrait inclure: le droit d'approuver les décisions importantes concernant notamment les dépenses en capital, les acquisitions et les cessions, les prêts et les emprunts et les changements du senior management;

- fournir aux entités concernées des services de conseil en matière de questions portant sur la gestion, la mise en réseau avec d'autres acteurs du marché ainsi que la planification financière;

- mener à bien une analyse des procédures de due diligence en ce qui concerne les entités potentielles à acquérir.

2.3. La Société pourra effectuer toute forme d'emprunt, sans toutefois pouvoir faire appel à des fonds publics. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé, des notes, des obligations et des reconnaissances de dettes et toute autre forme de titres. La société pourra consentir des prêts de titres, y compris les sommes réunies par voie d'emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle pourra fournir des garanties et se porter garant en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra également donner en gage, transférer, hypothéquer ou autrement donner des sûretés tout ou partie de ses actifs.

2.4. La Société pourra disposer librement et rétrocéder ses actifs selon les termes fixés par son conseil de gérance.

2.5. La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments en relation avec ses investissements, afin de les gérer de façon efficace et de les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et contre tout autre risque.

2.6. La Société pourra réaliser toute opération financière ou commerciale et toute autre transaction relative à la propriété de biens meubles et immeubles, qui favorisera directement ou indirectement son objet social, y compris et sans limitation, de conclure des arrangements de joint venture

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non associés que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne sont librement cessibles pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social de pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée des associés.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance.

Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à d'une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de sa/leur position, aucune obligation personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre V - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sociaux sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le résultat pourra être distribué aux associés proportionnellement à leur détention dans la Société. L'Assemblée Générale des associés ou le conseil de gérance pourra, en relation avec la loi applicable, procéder au paiement de dividendes intérimaires.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. La société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VII - Vérification des comptes

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre VIII - Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévu aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et libération

Les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par Charitable Luxembourg One S.à r.l., précitée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) de sorte que la somme totale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20625. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071174/242/387.

(080080106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Stadtspark 1.2 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.209.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069892/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Stadtpark 1.3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.210.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069893/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2008071456/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00285. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

FFTW Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.079.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008071453/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00262. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Natixis Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071452/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00256. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 16.298.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of Mars.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, Notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the société anonyme, having its registered office at Rodange (Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 16.298, existing under the name CATALYST RECOVERY EUROPE S.A., incorporated pursuant to a deed of the notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Pétange, on October 27th 1978, under the name "CATRECO (EUROPE) S.A.", published in the Mémorial C, number 20 of January 29th 1979, (the "Corporation"). The Corporate name of the Corporation, CATRECO (EUROPE) S.A, had been amended to CATALYST RECOVERY INTERNATIONAL pursuant to a deed of the notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on 8 May 1979, published in the Memorial C, number 192, of 24 August 1979, and amended to CATALYST RECOVERY EUROPE pursuant to a deed of the Notary M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen on 2 August 1982, published in the Memorial C, number 258, of 2 August 1982.

In addition, the articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary M^e Jean-Joseph WAGNER residing in Sanem (Luxembourg), dated of 7th May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page n^o 26521 of 1999.

The meeting was opened with Carl Van Der GRIFT in the chair, with professional address at Rodange, who appointed as secretary Claude MEYER, with professional address at Rodange.

The meeting elected as scrutineer Jérôme BACH, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the duration of the corporation;
2. Consequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation;
3. Cancellation of the share par value;
4. Consequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation;
5. Insertion of a clause providing for the possibility for the board of directors to distribute interim dividends;
6. Consequent amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation;
7. Authorization that board meetings may be held by video conference or telephone conference and that votes be cast by facsimile, electronic mail, video conference or telephone;
8. Consequent amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation;
9. Deletion of the requirement for General shareholder meeting's prior agreement to authorise the Board of directors to delegate the Company's day to day management to one of its Directors.
10. Amendment of Article 13 § 3 of the Articles to reflect the deletion.
11. Insertion of a clause providing that all the shares must be nominative;
12. Consequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation;
13. Suppression of the possibility to effect a transfer by endorsement of the certificate;
14. Consequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation;
15. Suppression of the obligation for each director and statutory auditor to pledge one share to the Corporation;
16. Consequent repeal of Article 17 of the Articles of Incorporation;

17. Decision to hold the annual general meeting of shareholders on the first Monday of the month of April at three p.m.

18. Consequent amendment of Article 9 paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

19. Authorization for a shareholder to appoint a proxy by facsimile or by signed electronic mail;

20. Consequent amendment of Article 9 paragraph 5 of the Articles of Incorporation;

21. Authorization for a director to waive the written notice of a meeting of the board of directors by facsimile or by signed electronic mail;

22. Consequent amendment of Article 11 paragraph 3 of the Articles of Incorporation;

23. Authorization for a director to appoint another director as proxy by facsimile or by signed electronic mail.

24. Consequent amendment of Article 11 paragraph 5 of the Articles of Incorporation;

25. Determination of the prevailing language;

26. Change of the numbering of the Articles of Incorporation; from Article 18 to Article 22

27. Consequent amendment of Articles 18, 19, 20, 21, 22

28. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders respectively the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to change the duration of the Corporation to an unlimited period.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, Article 2 of the Articles of Incorporation shall be amended as follows:

" **Art. 2.** The Corporation is formed for an unlimited period."

Third resolution

The par value of the shares is cancelled and the corporate capital shall be henceforth expressed in Euros, so that the said capital is set at EUR 1,860,000 (one million eight hundred sixty thousand Euros), consisting of 75.000 shares without par value.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at one million eight hundred sixty thousand Euros (EUR 1,860,000), consisting of seventy-five thousand (75,000) shares without par value. These shares are fully paid up."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to authorize the board of directors to distribute interim dividends.

Sixth resolution

As a consequence of the previous resolution, Article 13 is completed by the following:

" **Art. 13. paragraph 5.** The board of directors is authorized to distribute interim dividends in compliance with the conditions prescribed by Article 72-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Seventh resolution

The general meeting decides to authorize meetings of the board held by video conferencing or conference call and that votes be cast by fax, e-mail, by video conference or by telephone provided that such vote is confirmed in writing.

Eighth resolution

As a consequence of the previous resolution, Article 11 paragraph 7 is amended as follow:

" **Art. 11. paragraph 7.** A meeting of the board may be validly held by video conferencing or conference call. In such case, all participating Directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote. Votes may be cast by fax, e-mail, by video conference or by telephone provided that such vote is confirmed in writing.

Resolutions of the Board of Directors can be validly taken by circular resolution if approved in writing and signed in person by all the directors. Such approval may be in one or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at Directors' meetings."

Ninth resolution

The General Meeting decides on the deletion of requirement for General shareholder meeting's prior agreement to authorise the Board of directors to delegate the Company's day to day management to one of its Directors.

Tenth resolution

As a consequence of the previous resolution, the words "with the prior agreement of the shareholder's general meeting" are deleted from the third paragraph of the article 13.

Eleventh resolution

The general meeting decides that all the shares of the corporation shall be in a nominal form.

Twelfth resolution

As a consequence of the previous resolutions, a 1st paragraph is added to article 6 as follow:

" **Art. 6. paragraph 1.** All the shares of the Corporation are and will remain nominal."

Thirteenth resolution

The general meeting decides to suppress the possibility to effect a transfer by endorsement of the certificate representing the share followed by a delivery to the Corporation.

Fourteenth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the last sentence of Article 6 is repealed.

Fifteenth resolution

The general meeting decides to repeal the obligation for each director and each statutory auditor to pledge to the Corporation one share of the capital stock of the Corporation as a guarantee of the proper performance of his duties to the Corporation.

Sixteenth resolution

As a consequence of the previous resolutions, Article 17 is repealed.

Seventeenth resolution

The General meeting decides to hold the annual general meeting of the shareholders on the first Monday of the month of April at three p.m.

Eighteenth resolution

As a consequence of the previous resolutions, Article 9 paragraph 1 is amended as follows:

" **Art. 9. paragraph.** The annual General meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of April at three p.m."

Nineteenth resolution

It shall be authorized for a shareholder to appoint a proxy by facsimile or by signed electronic mail.

Twentieth resolution

As a consequence of the previous resolutions, Article 9 is amended as follow:

" **Art. 9. paragraph 5.** Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as a proxy in writing or by facsimile, signed e-mail or telegram."

Twenty-first resolution

It shall be authorized for a director to waive the written notice of a meeting of the board of directors by facsimile or by signed electronic mail.

Twenty-second resolution

As a consequence of the previous resolution, in Article 11 paragraph 3, the sentence "This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director" is amended as follow:

" **Art. 11. paragraph 3.** (...) This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile, signed e-mail or telegram of each director."

Twenty-third resolution

It shall be authorized for a director to appoint another director as proxy by facsimile or by signed electronic mail.

Twenty-fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, in Article 11 paragraph 4 is amended as followed:

" **Art. 11. paragraph 4.** Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile or signed e-mail or telegram another director as his proxy."

Twenty-fifth resolution

The general meeting decides that in case of a discrepancy between the English and the French text of the Articles of Incorporation, the English text shall prevail.

Twenty-sixth resolution

Further to the repeal of article 17, the general meeting decides to change the numbering of the articles from Article 18 to Article 22.

Twenty-seventh resolution

As a consequence of the previous resolution, the numeration of the articles is changed as followed:

Article 18 becomes Article 17,

Article 19 becomes Article 18

Article 20 becomes Article 19

Article 21 becomes Article 20

Article 22 becomes Article 21

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with us the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Rodange (Luxembourg) sous la dénomination de "CATALYST RECOVERY EUROPE S.A.", R.C.S. Luxembourg n ° B 16.298, constituée par devant Maître [André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à [Pétange, le 27 octobre 1978 sous le nom de "CATRECO (EUROPE) S.A.", acte publié au Mémorial C, n ° 20 du 29 janvier 1979 (la Société). La dénomination sociale de la Société, CATRECO (EUROPE) S.A, a été modifiée en CATALYST RECOVERY INTERNATIONAL par un acte reçu par le notaire Maître [André-Jean-Joseph Schwachtgen prénommé en date du 8 mai 1979, lequel fut publié au Mémorial C, numéro 192 du 24 août 1979, et modifiée en CATALST RECOVERY EUROPE par un acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen prénommé en date du 2 août 1982, lequel fut publié au Mémorial C numéro 258 du 19 octobre 1982.

De plus, les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire à Sanem (Luxembourg) en date du 7/05/1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page n ° 26521 de 1999.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Carl Van Der GRIFT, avec adresse professionnelle à Rodange, qui désigne comme secrétaire Claude MEYER, avec adresse professionnelle à Rodange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jérôme BACH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la durée de la société;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;

3. Suppression de la valeur nominale des actions;

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts;

5. Autorisation conférée au Conseil d'administration à verser des acomptes sur dividendes;

6. Modification de l'article 13 des statuts;

7. Décision d'autoriser les réunions du conseil d'administration par vidéo conférence ou conférence téléphonique et que les votes puissent être exprimés par courrier électronique signé, télécopie, vidéo conférence et conférence téléphonique;

8. Modification consécutive de l'article 11 des statuts;
9. Décision de supprimer l'exigence de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires pour autoriser les membres du conseil d'administration à déléguer à l'un d'entre eux la gestion journalière de la Société.
10. Modification subséquente de l'article 13 paragraphe 3 des Statuts.
11. Insertion d'une clause autorisant uniquement la forme nominative des actions.
12. Modification consécutive de l'article 6 des statuts.
13. Suppression de la faculté d'opérer un transfert des actions par endossement du certificat représentatif des actions.
14. Modification consécutive de l'article 6 des statuts.
15. Suppression de l'obligation pour chaque administrateur et Commissaire aux comptes de gager une action de la société.
16. Annulation consécutive de l'article 17.
17. Décision de tenir l'assemblée générale ordinaire de la société le premier lundi du mois d'avril à quinze heures.
18. Modification subséquente de l'article 9 paragraphe 1^{er} des statuts.
19. Autorisation pour un actionnaire de nommer un représentant par procuration donnée par fax, courrier électronique signé.
20. Modification consécutive de l'article 9 paragraphe 5 des statuts.
21. Décision d'Autoriser les directeurs à renoncer à la convocation écrite de la réunion du conseil d'administration par télécopie ou courrier électronique signé.
22. Modification consécutive de l'article 11 paragraphe 3 des statuts.
23. Autorisation pour un administrateur de se faire représenter par un autre Administrateur qu'il aura désigné par écrit électronique ou télécopie comme son représentant.
24. Modification consécutive de l'article 11 paragraphe 5 des statuts
25. Détermination de la langue de référence;
26. Changement de la numérotation des articles 18 à 22 des statuts.
27. Modifications consécutives des articles 18, 19, 20, 21, 22;
28. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la durée statutaire de la Société et de conférer à la Société une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société est constituée pour une durée indéterminée."

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 1.860.000 (un million huit cent soixante mille euros), divisé en 75.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est d'un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000.-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à verser des acomptes sur dividendes.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 13 est complété par l'alinéa 5 suivant:

" **Art. 13. alinéa 5.** Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions définies par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée."

Septième résolution

L'Assemblée générale décide d'autoriser les réunions du conseil d'administration par vidéo conférence, conférence téléphonique, et que les votes puissent être exprimés par fax, e-mail, vidéo conférence ou par téléphone, étant entendu que ces votes devront être confirmés par écrit.

Huitième résolution

Suite à la décision prise précédemment, les dispositions de l'article 11 paragraphe 7 sont modifiées comme suit pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 11. paragraphe 7.** Une réunion du conseil d'administration peut être valablement tenue par vidéo conférence ou conférence téléphonique. Dans une telle hypothèse, tous les Administrateurs participants seront considérés comme étant présents et seront autorisés à voter. Les votes pourront être exprimés par fax, e-mail, vidéo conférence ou par téléphone, à condition que ces votes soient confirmés par écrit.

Les décisions du conseil d'administration pourront être valablement prises par décision circulaire si celles ci sont approuvées et signées en personne par chacun des Administrateurs. Ces approbations pourront être formulées sur un ou plusieurs documents envoyés par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet que les décisions prises par vote lors de la réunion d'un conseil d'administration."

Neuvième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer l'exigence de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires pour autoriser les membres du conseil d'administration à déléguer à l'un d'entre eux la gestion journalière de la Société.

Dixième résolution

Suite à la décision prise précédemment, la partie de phrase "avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires" telle qu'elle figure dans le paragraphe 3 de l'article 13 des statuts est supprimée.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide que toutes les actions représentatives du capital social devront être nominatives.

Douzième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, un paragraphe premier est ajouté à l'article 6 avec la teneur suivante:

" **Art. 6. paragraphe 1^{er}.** Toutes les actions de la société resteront nominatives."

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité d'effectuer un transfert des actions par endossement du certificat représentant les actions émises par la société.

Quatorzième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment la dernière phrase de l'article 6 est supprimée.

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'obligation pour chaque administrateur et chaque commissaire aux comptes de gager en faveur de la société une action représentative du capital de la Société en garantie du résultat de leur gestion et de l'exercice de leur devoir.

Seizième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, l'article 17 des statuts est supprimé.

Dix-septième résolution

L'assemblée décide de tenir l'assemblée générale ordinaire de la société le premier lundi du mois d'avril à quinze heures.

Dix-huitième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, les dispositions de l'article 9 paragraphe 1^{er} se trouvent modifiées comme suit:

" **Art. 9. paragraphe 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à quinze heures".

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale décide que les actionnaires sont autorisés à nommer un mandataire par fax ou par courrier électronique signé.

Vingtième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, l'article 9 paragraphe 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 9. paragraphe 5.** Chaque action donne droit à un vote soumis aux obligations prévues par la loi et les présents statuts. Un actionnaire peut être représenté à chaque assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par e-mail ou télécopie signée".

Vingt et unième résolution

L'Assemblée générale décide d'autoriser chaque Administrateur à renoncer à la formalité de la convocation écrite d'une réunion du conseil d'administration par écrit électronique ou fax signé.

Vingt-deuxième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, dans l'article 11 paragraphe 3 la phrase "cette convocation peut être exclue par le consentement écrit par télégramme ou télex émanant de chaque administrateur" est modifiée comme suit:

" **Art. 11. paragraphe 3.** (...) cette convocation peut être exclue par le consentement écrit ou par télécopie, courrier électronique signé ou télégramme émanant de chaque administrateur"

Vingt-troisième résolution

L'Assemblée générale décide que chaque Administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur lequel agira comme son mandataire par fax télécopie ou par courrier électronique signé.

Vingt-quatrième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, l'article 11 paragraphe 4 est modifié comme suit:

" **Art. 11. paragraphe 4.** Chaque Administrateur peut lors de chaque réunion du conseil d'administration, par fax télécopie ou écrit électronique signé, nommer un autre administrateur comme son représentant."

Vingt-cinquième résolution

L'assemblée générale décide qu'en cas de différence entre la version anglaise et française des dispositions des présents statuts, la version anglaise prévaudra.

Vingt-sixième résolution

En conséquence de l'annulation de l'article 17 des statuts, l'assemblée décide de changer la numérotation des articles 18 à 22.

Vingt-septième résolution

En conséquence de la décision prise précédemment, la numérotation des articles est modifiée comme suit:

L'article 18 devient l'article 17.

L'article 19 devient l'article 18

L'article 20 devient l'article 19

L'article 21 devient l'article 20

L'article 22 devient l'article 21

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VAN DER GRIFT, C. MEYER, J. BACH et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, LAC/2008/12582. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071120/5770/351.

(080080121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Stadtspark 2.7 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 135.219.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069909/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.675.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069910/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Jaromar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 138.912.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WE Finance & Services (Luxembourg) Sàrl, a Company incorporated under the Laws of Luxembourg, with its registered office located at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Trade Register under number B57.450;

duly represented by Ms Sabine PERRIER by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 15 May 2008

Such proxy signed ne varietur by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «sole individual limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of «JAROMAR».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole manager or as the case may be, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Corporate units

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) units with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's corporate units are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the corporate units of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the corporate units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The company is administrated by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Nevertheless, without prior authorization of the sole partner or the general meeting of the partners, the manager or the board of managers has neither the power to authorize or to sign any acts of disposition in connection with assets of the Company of a value equal to, or higher than, Euro 10.000 nor the power to bind the Company for a commitment of a value equal to, or higher than, Euro 10.000.

The managers are appointed by the general meeting of partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Collective decisions of the partners - Decisions of the sole partner

Art. 15. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of corporate units which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents corporate units.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 19. Each year on the 31st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

Art. 21. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the corporate units of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the Units as follows:

	units
WE Finance & Services (Luxembourg) S.à.r.l	1,250
TOTAL: one thousand two hundred and fifty Units	1,250

All the units have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12.500.-) Euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

2) The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty (1,850.-) Euro.

Extraordinary general meeting

The above named appearing parties, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1) The following have been appointed Managers for an unlimited period:

- Mr. Gérard LAURENT, born on 02/06/1951, in Forbach, France, residing at 13, Am Pratel, L-5378 Uebersyren.

- Mr. Arnold Peter Michel BON, born on 28/02/1971, in Amsterdam, Netherlands, residing at 2, Siggy vue Letzebuerg, L-1933 Luxembourg

2) The following have been appointed statutory auditor for an unlimited period:

A&C MANAGEMENT SERVICES SARL, RCS Luxembourg B127 330, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

3) The Company shall have its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WE Finance & Services (Luxembourg) Sàrl, société de droit luxembourgeois, enregistrée sous le n^o RCS Luxembourg B57 450, dont le siège social se situe 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

ici dûment représentée par Sabine PERRIER, en vertu d'une procuration sous seing privée établie à Luxembourg, le 15 mai 2008,

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de: «JAROMAR»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du gérant ou le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts

appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Toutefois, sans l'autorisation préalable de l'associé ou de l'assemblée générale des associés, le gérant ou conseil de gérance n'a ni le pouvoir de d'autoriser ou de signer tout acte de disposition portant sur des actifs de la Société d'une valeur égale ou supérieure à 10.000 Euro, ni le pouvoir d'engager la Société pour un montant égale ou supérieur à 10.000 Euro.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	parts sociales
WE Finance & Services (Luxembourg) Sarl	1 250
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales	1 250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour de décembre 2008.

2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Tout de suite après l'assemblée constitutive, les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont adopté les résolutions qui suivent:

1) Les associés nomment comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gérard LAURENT, né le 02/06/1951, à Forbach, France, demeurant à 13, Am Pratel, L-5378 Uebersyren.

- M. Arnold Peter Michel BON, né le 28/02/1971, à Amsterdam, aux Pays Bas, demeurant à 2, Siggy vue Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

2) Les associés nomment comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

A&C MANAGEMENT SERVICES SARL, RCS Luxembourg B127 330, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

3) Le siège social de la Société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française: à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 mai 2008, LAC/2008/20967. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071160/5770/272.

(080079953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008071376/5770/12.

(080080116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Kraft Foods Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.417.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49896 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008071384/211/11.

(080080331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Sprint Cars and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2008071378/209/12.

(080080235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Modigest S.A., Société Anonyme,**(anc. Modigest Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 JUIN 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008071379/5770/13.

(080080253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069897/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Stadtspark 1.7 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.214.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069898/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Stadtspark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069899/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.962.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069900/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Citadel TW Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.917.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008071385/239/12.

(080080290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Magic Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 18, An den Klenge Gaarden.

R.C.S. Luxembourg B 84.343.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 juin 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008071381/218/13.

(080079911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Baigre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 97.049.

—
Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069911/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

I.S.I., Industry Services International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.892.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008071393/203/11.

(080080006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**CCF S.A., Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., Société Anonyme,
(anc. Eliolux S.A.).**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 55.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008071391/227/13.

(080079942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Nissanstrasse S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008071392/202/13.

(080079972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Ilona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2008

La cooptation de Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070037/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 62.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2008

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070026/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04074. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.523.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51511 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008071388/211/11.

(080079828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

SPCP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.380.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 14 mai 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederick H. Fogel de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Marc Diagonale ayant son adresse professionnelle au 2, Greenwich Plaza, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant de la société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008070105/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08061. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Omni Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.222.

EXTRAIT

Le 20 mai 2008, Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, dans les bureaux de laquelle Omni Investment Group S.à.r.l. avait fait élection de son siège social, dénonce avec effet immédiat tout office de domiciliation de ladite société et démissionne avec effet immédiat de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069933/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07944. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080079108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

EXESS Participations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 138.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 juin 2008.
POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008071380/218/13.

(080080326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008071377/5770/12.

(080080124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Babcock & Brown France Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.936.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008071375/5770/12.

(080080107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Medical Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GH Holdings (LUXEMBOURG) S. à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51781 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008071383/211/12.

(080079929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008071386/239/12.

(080080320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Jondoe Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.660.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008071371/5770/13.

(080080057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Citadel Global Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008071387/239/12.

(080080298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.437.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069907/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Aiggre Dutch GP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.439.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069908/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Aiggre Dutch Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.438.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069906/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Montpensier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008071390/242/12.

(080080364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.354.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008069903/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.
